COMPTE-RENDU DE SEANCE pour affichage

SEANCE DU 02 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le 2 du mois de JUIN, le Conseil Municipal de la Commune de CLERY EN VEXIN, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques BEAUGRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11
Date de convocation : 26 mai 2015
Présents : René PANNIER, Jérôme GUERIN, Philippe BODIO, Raymond THOMAS, Georges VIALLON, Robert VISBECQ et Delphine ZECCA formant la majorité des membres en exercice.
Absentes excusées : Catherine CHEVALIER, Carole LEGROS et Flore QUILLET-JACQUOT
A été désignée Secrétaire de séance : Robert VISBECQ

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 2 points doivent être ajoutés à l'ordre du jour de la séance sur demande de la Comptable public et du SIBVAM. Le Conseil Municipal accepte ces ajouts.

- **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2015**

Le procès-verbal de la dernière séance en date du 25 mars 2015 a été approuvé à la majorité.

- **Présentation des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation**

Le Conseil Municipal prend acte de la décision suivante :

- **Décision n°01/2015** : convention entre la Commune de CLERY EN VEXIN, représentée par son Maire, Jacques BEAUGRAND et la Sté TECH IT EASY EIR, représentée par Alexis QUELEN et l'Union des Maires du Val d'Oise, représenté par Philippe TISSIER, et ayant pour objet la livraison et la maintenance du site internet de la Commune. La convention ci-annexée est consentie pour une durée de 3 ans et sera renouvelée par tacite reconduction pour une période d'un an.

  La dépense de la présente décision s'élève à 700 € (sept cents euros) l'année où a été créé et livré le site internet et au montant forfaitaire de 300 € (trois cents euros) par an les années suivantes.

1. Dossiers avec débat :

1.1. Décision Modificative n°1 : Budget Commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de prendre une Décision Modificative au BP 2015 afin de réviser les crédits des lignes 2111, 2131, 2151, 2158 et 2181 du Chapitre 21 : Immobilisations corporelles comme suit :

Désignation	Montant voté au BP 2015	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Montant voté après DM
D 2111 : Terrains nus	25 234.61	- 20 234.61		5 000.00
D 2131 : Bâtiments publics	2 661.00		+ 4 972.78	7 633.78
D 2151 : Réseaux de voirie	13 605.17		+ 76 394.83	90 000.00
D 2158 : Autres matériels & outillage	2 912.45		+ 17 087.55	20 000.00
D 2181 : Installat° géné. Agenc. Divers	119 220.55	- 78 220.55		41 000.00
Total D 21 : Immobilisations corporelles		**98 455.16**	**98 455.16**	

Après accord du Comptable public,
Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré,
APPROUVE la Décision Modificative n°1 au BP 2015 de la Commune.

2. Dossier sans débat

2.1. Adhésion de la commune de Frémainville au SMGFAVO

Monsieur le Maire indique qu'en date du 7 avril 2015, le Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO) a demandé l'accord de la Commune pour l'adhésion de la Commune de Frémainville au SMGFAVO.

Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré,
ACCEPTE l'adhésion de la Commune de Frémainville au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO).

2.2. Subvention exceptionnelle versée au CCAS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Comptable public souhaite qu'une délibération soit prise concernant la subvention exceptionnelle versée au CCAS en remboursement par la Commune de l'aide versée aux 2 agents communaux en novembre 2014 et ce malgré, l'accord de principe du Conseil Municipal en novembre 2014.
Compte tenu que la commune a anticipé au BP 2015 cette incidence financière,
Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré,
ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle au CCAS pour un montant de la valeur de l'aide.

2.3. Contrat Trame Verte et Bleue : Aubette de Meulan / Montcient

Monsieur le 1er Adjoint indique que le SIBVAM et le PNR sollicitent les communes adhérentes au syndicat afin de mettre en place un contrat trame verte et bleue sur les bassins-versants de l'Aubette de Meulan / Montcient.
Ce projet tenterait de répondre à toutes les problématiques liées à la préservation et à la restauration des continuités écologiques, tant aquatiques que terrestres, à l'échelle des deux territoires et dans un souci de réalisme économique.
Ainsi, le Conseil Municipal doit délibérer afin d'approuver le contrat et le programme d'actions.
Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré,
APPROUVE le contrat et le programme d'actions du contrat trame verte et bleue de l'Aubette de Meulan / Montcient, établi entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Ile de France, les Départements des Yvelines et du Val d'Oise et les collectivités du bassin versant, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles.

3. Questions diverses

Formulées par Monsieur le Maire :
Remplacement de l'armoire réfrigérée HS dans la salle du Préau : achat effectué d'une armoire réfrigérée 1 porte en inox. Le choix de limiter la capacité globale du frigo a été fait afin de limiter l'impact financier pour la Commune.
Lave-vaisselle salle du Préau : réparé et opérationnel.

SDA : Point suite à la réunion du 18 mai 2015 avec le Conseil Départemental du Val d'Oise, l'Agence de l'Eau, le PNR et la Commune de Nucourt. Lancement des consultations pour le recrutement d'un AMO début juillet.

Accueil stagiaire : une stagiaire sera avec l'équipe de la cantine, des garderies et des NAP du 8 au 26 juin 2015.

Désignation d'un référent Transport au Conseil Départemental du Val d'Oise : Robert Visbecq sera le référent.

Ecole Marie-Thérèse : Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer aux frais de scolarité pour les enfants scolarisés dans cette école.

PFIC : la Commune sera redevable au titre du PFIC en 2015 pour un montant de 2 812 € au lieu de 2 669 € en 2014 (notification de la Préfecture arrivée).

Enfouissement des réseaux : convention signée et retournée au SIERC pour l'enfouissement des réseaux ORANGE « rue du Château - rue de l'Eglise - rue du Cul de Sac - rue du Bois de Morval - chemin du Plessis ».

Formulée par Jérôme GUERIN :
Site internet : présentation du site internet après refonte. Le Conseil Municipal accepte le lancement du nouveau site.

Informations générales

Formulée par Delphine Zecca :
Terrain de Pétanque : relance des joueurs. Il va être mis en service.

Formulée par Georges Viallon :
Arbres dangereux dans la propriété située 1 place de l'Eglise : faire une relance pour qu'ils soient élagués.

Formulées par Robert Visbecq :
Rue du Calvaire : des plaques d'égout sont à sceller.
Vitraux de l'Eglise cassés : des cailloux ont de nouveau été lancés dans les vitraux de l'Eglise. Dans le cas où de nouvelles dégradations seraient à déplorer et les auteurs seraient identifiés, les frais de réparation ou de restauration seraient à leur charge ou à celle de leur responsable légal.

Formulées par Jérôme Guerrin :
Centre de Loisirs Camp César en juillet 2015 : sur 100 inscrits, 15 sont des enfants de la Commune.
Centre de Loisirs de Commeny : accueil des enfants de Cléry dès la rentrée de septembre 2015 les mercredis après-midi. Le transport des enfants s'effectuera en minibus depuis la sortie de la cantine jusqu'au centre de Commeny. A charge aux parents de récupérer leurs enfants au centre de loisirs de Commeny le soir.
Pôle Ado 12-15 ans de Marines : un séjour dans l'Allier est prévu en juillet 2015. Il reste quelques places.

La séance est levée à 23h00.

MAIRIE DE CLÉRY-EN-VEXIN (VAL-D'OISE)

Robert VISBECQ
Secrétaire de Séance

Jacques BEAUGRAND
Maire de CLERY EN VEXIN

Affiché le - 9 JUIN 2015